



Département de la GIRONDE
Arrondissement de Blaye

MAIRIE
de
CUBZAC LES PONTS
33240 CUBZAC LES PONTS
Téléphone : 05 57 43 02 11
Télécopie : 05 57 43 92 47
Email : mairie@cubzaclesponts.fr
Site : www.mairie-cubzaclesponts.com

N° A2025-23
Voirie

ARRETE D'ALIGNEMENT

Le Maire de **Cubzac les Ponts**,

Vu la demande en date du 13 février 2025 par laquelle le cabinet de géomètres experts Parallèle 45, demeurant 72 Avenue Henri Grouès, 33240 Saint André de Cubzac, concernant l'alignement de la propriété sise Rue de la Tuilerie – Lieu-dit Grate Cap et cadastrée Al 51 et AL 216 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général des propriétés des personnes publiques et notamment l'article L.3111-1 ;

Vu le Code de l'Urbanisme notamment dans ses articles L.421-1 et suivants ;

Vu le Code de la Voirie routière et notamment les article L.112-1 à L.112-8 et L.141-3 ;

Vu la conformation des lieux ;

ARRETE

ARTICLE 1 - ALIGNEMENT

L'alignement de la voie susmentionnée au droit de la propriété du bénéficiaire défini par la ligne matérialisant la limite fixée par le croquis annexé au présent arrêté est acceptée.

ARTICLE 2 - REponsabilite

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

ARTICLE 3 - FORMALITES D'URBANISME

Le présent arrêté ne dispense pas la bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités d'urbanisme prévues par le Code de l'Urbanisme notamment dans ses articles L.421-1 et suivants.

Si des travaux en limite de voie sont envisagés à la suite de la délivrance de cet arrêté, le bénéficiaire devra présenter une demande spécifique à cette fin.

ARTICLE 4 - VALIDITE ET RENOUVELLEMENT DE L'ARRETE

Le présent arrêté devra être utilisé dans le délai de UN an à compter du jour de sa délivrance, dans le cas où aucune modification des lieux n'interviendrait sur cette période. A défaut, une nouvelle demande devra être effectuée.

ARTICLE 5 - PUBLICATION ET AFFICHAGE

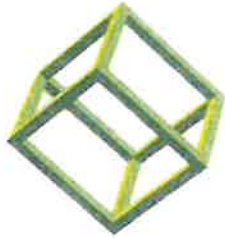
Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Cubzac les Ponts, le - 4 MAR. 2025
Pour le Maire et par délégation du Maire,
Le 3^{ème} Adjoint à la voirie,
Jean-Pierre PRAT



Le Maire,

- *certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,*
- *informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.*
- *Le tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informative « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.*



PARALLELE 45

Jean-Yves MAS
Géomètre - Expert DPLG

Christophe MARTIAL
Géomètre - Expert DPLG

Fabrice DE FAVERI
Ingénieur Géomètre - Expert

Julien DAVID
Ingénieur Géomètre - Expert

Mairie de CUBZAC-LES-PONTS

13 FEV. 2025

COURRIER "ARRIVÉE"

HOTEL DE VILLE
49 Avenue de Paris
33240 CUBZAC LES PONTS

Saint André de Cubzac, le 13/02/2025

Affaire suivie

N/Réf.: CMA/CMA
Dossier : 25C0110
Demande d'Alignement Individuel
BORNAGE
Propriété LAHSAINI
Sise, rue de la tuilerie
Parcelles cadastrées section AL n° 51 et 216
Commune de Cubzac-les-Ponts

Madame, Monsieur,

Monsieur Hamdi LAHSAINI nous a chargé de procéder à la délimitation de sa propriété sise Commune de CUBZAC LES PONTS, "A GRATE CAP", Section AL n° 216, 51.

Conformément à l'article L112-1 du code de la voirie routière, je vous prie de bien vouloir délivrer un arrêté d'alignement au droit de cette propriété figurant sur les documents joints.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Christophe MARTIAL
Géomètre-Expert DPLG associé

Pièces jointes :

- Extrait du plan cadastral
- Plan d'état des lieux

Siège Social :
65 avenue de la Côte d'Argent
33680 LACANAU
lacanau@parallele-45.com
05 56 03 50 99

Bureaux secondaires :
72 Avenue Henri Grœuès
33240 S' ANDRÉ DE CUBZAC
cubzac@parallele-45.com
05 57 43 02 08

12 avenue Regnaud
33120 ARCACHON
arcachon@parallele-45.com
05 56 83 09 36

www.parallele-45.com



GÉOMÈTRE-EXPERT



Département :
GIRONDE

Commune :
CUBZAC LES PONTS

Section : AL
Feuille : 000 AL 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 13/02/2025
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC45
©2022 Direction Générale des Finances Publiques

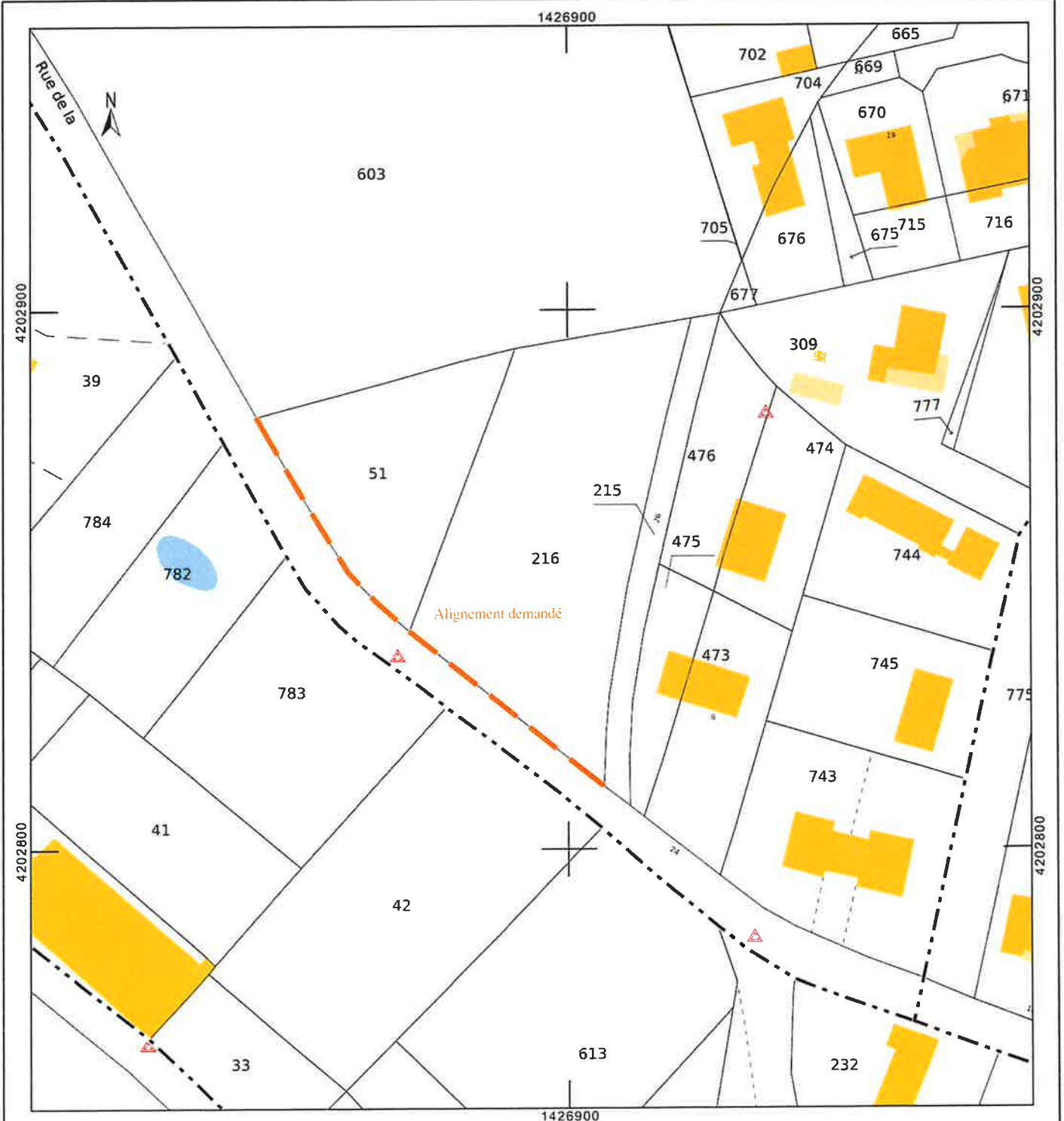
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
SDIF DE LA GIRONDE
Pole Topographique et de Gestion Cadastre Cité administrative 33090
33090 BORDEAUX CEDEX
tél. 05 56 24 85 97 -fax
sdif33.ptgc@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Département de la GIRONDE

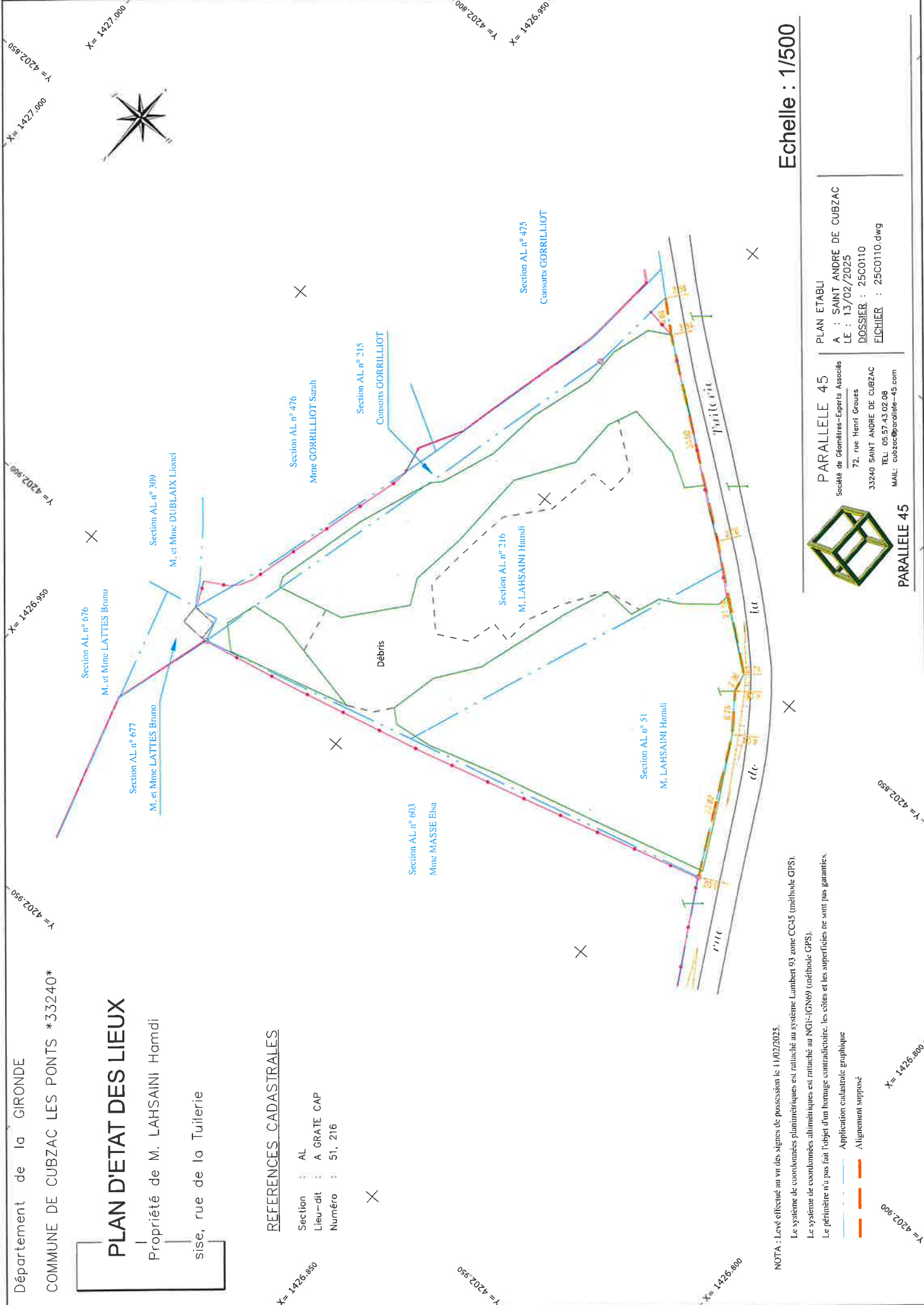
COMMUNE DE CUBZAC LES PONTS *33240*

PLAN D'ETAT DES LIEUX

Propriété de M. LAHSAINI Hamdi
sise, rue de la Tuilerie

REFERENCES CADASTRALES

Section	: AL
Lieu-dit	: A GRATE CAP
Numéro	: 51, 216



NOTA : Levé effectué au vu des signes de possession le 11/02/2025.
 Le système de coordonnées planimétriques est rattaché au système Lambert 93 zone CCG15 (méthode GPS).
 Le système de coordonnées altimétriques est rattaché au NGI-IGN69 (méthode GPS).
 Le périmètre n'a pas fait l'objet d'un bornage contradictoire. Les côtes et les superficies ne sont pas garanties.

- Application cadastrale graphique
- Alignement supprimé



PARALLELE 45

Société de Géomètres-Experts Associés
 72, rue Henri Graues
 33240 SAINT ANDRE DE CUBZAC
 TEL: 05.57.43.02.08
 MAIL: cubzac@parallele-45.com

PARALLELE 45

Echelle : 1/500

PLAN ETABLI
 A : SAINT ANDRE DE CUBZAC
 LE : 13/02/2025
 DOSSIER : 25C0110
 FICHIER : 25C0110.dwg